

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE DE MONTBIZOT**

Séance du 21 octobre 2019

**L'An deux mil dix-neuf**

**Le vingt-et-un octobre à vingt heures trente**

**Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BESNIER, Maire.**

**Étaient présents :** Alain BESNIER, Laurent CAURET, Eugène BESNARD, Stéphanie GUYON, Brigitte GAINARD, Caroline EVRARD, Eric VERITE, Laurent BOBOUL, Pascale LERAY, Samuel BONNEAU, Richard MAREAU, Roger CHANTELOUP, Alice JEANNE, Daniel ALAIN

**Absents excusés :** François MADEC, Julie VIOT, Stéphanie TURPIN, Jocelyne PICHON (procuration à Eric VERITE), Catherine LUSSEAU

**Secrétaire de séance :** Brigitte GAINARD

Convocation : 15/10/2019

Date affichage : 15/10/2019

<b>Travaux de Réhabilitation du Groupe Scolaire Avenant 1 Lot 5 – Chauffage/ Ventilation ----- 2019_064</b>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : <b>APPROUVE</b> le compte-rendu du 24 septembre 2019.</p> <p>.....</p> <p>Dans le cadre des travaux de réhabilitation du groupe scolaire, M. Le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier le marché initial. Le montant de l'avenant est une plus-value de 1 608.78 € HT et une moins-value de 936.05 € HT qui se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Remplacement d'une pompe réseau plancher chaufferie : <b>+ 1 608.78 € HT</b></li><li>- Conduit de cheminée : <b>- 936.05 € HT</b></li></ul> <p>Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant présenté comme suit :</p>											
	<table border="1"><thead><tr><th>Lot</th><th>Entreprise</th><th>Montant HT Base</th><th>Avenant n°1</th><th>Nouveau montant</th><th>Variation</th></tr></thead><tbody><tr><td>5</td><td>CLIM.MA</td><td>35 210.22 €</td><td>+ 672.73 €</td><td>35 882.95 €</td><td>1.9106 %</td></tr></tbody></table> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>REFUSE</b> l'avenant n° 1 aux marchés de travaux de réhabilitation du groupe scolaire, comme détaillé ci-dessus,</li><li>- <b>DIT</b> que cet avenant sera réétudié,</li><li>- <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif s'y rapportant.</li></ul> <p>Délibéré et signé le jour même par les membres présents.</p> <p>.....</p> <p>Dans le cadre des travaux de réhabilitation du groupe scolaire, M. Le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier le marché initial. Le montant de l'avenant est une plus-value de 8 263.40 € HT qui se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réfection de la toiture du préau : <b>+ 8 263.40 € HT</b></li></ul>	Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant n°1	Nouveau montant	Variation	5	CLIM.MA	35 210.22 €	+ 672.73 €	35 882.95 €
Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant n°1	Nouveau montant	Variation							
5	CLIM.MA	35 210.22 €	+ 672.73 €	35 882.95 €	1.9106 %							

**Lot 2 –  
Etanchéité**  
-----  
**2019\_065**

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant présenté comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant n°1	Nouveau montant	Variation
2	CLIMELEC	56 773.39 €	+ 8 263.40 €	65 036.79 €	14.55506 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 aux marchés de travaux de réhabilitation du groupe scolaire, comme détaillé ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif s'y rapportant.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget.

Délibéré et signé le jour même par les membres présents.

**CONTRAT  
D'ACQUISITION DE  
LOGICIELS  
ET DE  
PRESTATION  
DE SERVICE**  
**Renouvellement**  
-----  
**2019\_066**

Monsieur le Maire fait part aux membres présents que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service établi avec la société SEGILOG arrive à son terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de le renouveler pour une période **de 3 ans, à compter du 15 novembre 2019**, et ce pour un tarif annuel de :

- Au titre de la « cession du droit d'utilisation » : 3 213.00 € HT
- Au titre de la « maintenance et formation » : 357.00 € HT

M. le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à ce renouvellement.

Délibéré et signé le jour même par les membres présents.

**INDEMNITES DE  
CONSEIL AU  
TRESORIER**  
-----  
**2019\_067**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier transmis par M. BUCHET Bruno, Receveur de la trésorerie de Marolles-Lès-Braults concernant les indemnités de conseil et de budget, pour l'année 2018. Le montant proposé au taux maximal de 100 % est le suivant :

- Indemnité de Conseil : 476.80 € brut
- Indemnité de Budget : 30.49 € brut
- Soit un montant total brut de 507.29 € soit net de 453.88 €

**Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le décret n° 82/279 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements aux agents des services extérieurs de l'Etat,

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les collectivités pour la confection des documents budgétaires,

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs,

**Considérant** les missions de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique et financière et comptable rendues auprès de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix Pour, 4 voix contre et 5 abstentions :

- **DECIDE** d'accorder l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires pour l'année 2018 à **hauteur de 40 %** du montant brut de 507.29 € soit **202.92 € brut**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette décision.

Délibéré et signé le jour même par les membres présents.

**QUESTIONS &  
INFORMATIONS  
DIVERSES**

**Opération Oranges ADIMC 72 :** Cette opération au profit des personnes en situation de handicaps moteurs avec troubles associés aura lieu du 20 au 27 novembre 2019. La Commune ne participera pas cette année.

**Logements communaux en gestion directe :** Le but est de léguer la gestion du parc locatifs à Sarthe habitat qui a signé un contrat avec la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe.

La commune est concernée par 5 logements. Une étude va être réalisée et la Commune prendra sa décision en fonction du résultat de celle-ci.

**Vœux du Maire 2020** : La date est fixée au vendredi 10 janvier 2020 à 19 h salle polyvalente.

**Tour de table :**

M BESNIER informe le conseil municipal d'un projet de méthanisation. Un secteur d'implantation est à l'étude.

Mme GUYON informe que le repas de Noël du restaurant scolaire est fixé au vendredi 20 décembre 2019 à 11 h 45. Un seul service sera assuré et les parents ne pourront pas inscrire leur (s) enfant (s), qui ne mangerait (ent) pas habituellement, uniquement ce jour-là.

**Dates à retenir :**

Mercredi 23 octobre : commission économique à la Guierche

Lundi 4 novembre 18 h : Réunion des Vice-Présidents CCMCS

Vendredi 8 novembre 9 h/13 h : 2ème rencontre régionale des Maires à Sablé/Sarthe

Lundi 11 Novembre 11 h 30 : Commémoration de l'armistice

Lundi 18 novembre 18 h : Réunion des Vice-Présidents CCMCS

Mercredi 13 novembre 20 h : Conseil syndical SIAEPA

Lundi 25 Novembre 18 h 30 : Bureau communautaire

Mardi 3 décembre à 20 h 30 Débat d'orientation budgétaire

Vendredi 20 décembre à 11 h 45 : repas de Noël au restaurant scolaire

**Prochains CM le : 7 novembre 2019 à 20 h30  
17 décembre 2019 à 20 h 30**

**Fin de séance : 21 h 45**